

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 538

12 mars 2009

### SOMMAIRE

A-C Holding S.à r.l. ....	25814	Kempen AM Luxembourg II S.à r.l. ....	25787
Allfin Holding Luxembourg Sàrl ....	25785	Kempen AM Luxembourg I S. à r.l. ....	25799
Allfin Industry & Logistics Holding Sàrl ...	25785	Lady-Shop Chaussures S.à r.l. ....	25823
Allfin Lux S.A. ....	25813	Laggoun Sàrl ....	25786
Alsa S.A. ....	25789	Mindrana S.A. ....	25778
AMCI Worldwide Holdings S.à r.l. ....	25786	Modern Platre S.à r.l. ....	25786
ATF Industries S.A. ....	25813	Mussigny Holding S.A. ....	25792
Bull's-Eye Property Lux II SA ....	25799	Mussigny, S.A. ....	25792
Culture Holding S.à r.l. ....	25783	Netone Holdings S.A. ....	25783
EDSD ....	25824	Norstar Property S.A. ....	25822
E.F.IM. S.A. ....	25778	North REOF Arges S.à r.l. ....	25782
Elabur Holding S.A. ....	25784	North REOF Cuza S.à r.l. ....	25784
Elite Coiffure S.à r.l. ....	25783	North REOF Holding S.à r.l. ....	25783
Embaquattro S.A. ....	25782	North REOF Kubrat S.à r.l. ....	25780
Entreprise de Construction G. THOMAS .....	25790	North REOF Leopold S.à r.l. ....	25781
FEIPA ....	25781	North REOF Sibiu S.à r.l. ....	25780
Floropal S.A. ....	25778	Pilux S.A. ....	25784
F.P.A. S.A. ....	25780	Primagest S.A. ....	25781
Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l. ...	25778	Sacare ....	25793
G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S. à r. l. ....	25791	Sereco Ré S.A. ....	25821
Groupe Atrium S.A. ....	25798	Sestante 2 S.à r.l. ....	25808
H & C Reencontro S.à r.l. ....	25802	S.G.S. Invest S.A. ....	25781
H.S. Art in Metal Lux ....	25779	S.H.T. ....	25782
HSH Asset Management S.A. ....	25824	SIFC Hotel Development S.à r.l. ....	25795
HSH Invest S.A. ....	25785	Sunrise S.A. ....	25779
I.D.F. S.A. ....	25782	Super Copper S.A. ....	25780
ILP II S.C.A., SICAR ....	25795	Syntesi S.A. ....	25779
Immeuble du Pêcheur AG ....	25813	Tuma Trade ....	25779
Inowatio S.à r.l. ....	25802	Vectea S.A. ....	25784

**Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 75.759.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026505/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04664. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Floropal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8366 Hagen, 18, rue Randlingen.  
R.C.S. Luxembourg B 69.578.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Hagen, le 31 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009026075/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2008, réf. DSO-CW00237. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Mindrana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 105.808.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026013/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**E.F.IM. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 128.273.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026014/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Syntesi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 89.760.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009026016/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Sunrise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 71.264.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009026017/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**H.S. Art in Metal Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 121.302.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026073/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00025. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Tuma Trade, Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 72.726.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 2 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009026074/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2009, réf. DSO-DB00136. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**F.P.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 63.893.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009026024/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**North REOF Sibiu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.905.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026501/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04688. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**North REOF Kubrat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.910.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026502/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04681. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Super Copper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.790.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009026011/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**S.G.S. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 113.747.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009026019/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Primagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 88.411.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009026020/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**North REOF Leopold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.076.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026503/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04684. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**FEIPA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 121.304.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026072/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00022. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**North REOF Arges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.903.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026500/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04666. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**I.D.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 122.737.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009026023/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Embaquattro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 99.751.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009026025/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**S.H.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 121.612.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 13 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026071/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2009, réf. DSO-DB00139. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Culture Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.904.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026499/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04669. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Elite Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 93, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 71.031.

A l'attention de Mademoiselle Maria Fatima Ferreira en sa qualité de gérante administrative  
Moi, Magali Sabatini, démissionne de mon poste de gérante technique du Salon Elite à partir du 15 février 2009.  
Dudelange, le 18 février 09

Magali Sabatini.

Référence de publication: 2009026119/9947/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05924. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Netone Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 76.426,16.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 123.291.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration*

Monsieur Henri Van Schingen a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de NETONE HOLDINGS S.A. à la date du 24 mai 2008.

Monsieur Georges Kohn, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de NETONE HOLDINGS S.A. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009026124/6063/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**North REOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 120.564.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026497/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04677. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Pilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 120.703.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur du conseil d'administration de la société avec effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009026021/9396/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04123. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**North REOF Cuza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 120.912.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026498/9952/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06534. - Reçu 12,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Elabur Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.397.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à L'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009026537/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02470. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Vectea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 97.054.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VECTEA S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009026269/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05354. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---



**HSH Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 42.279.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 25.09.2008*

Hiermit wird angezeigt, dass Herr Rainer Helms mit Wirkung vom 30. Juli 2008 von seinem Amt als Verwaltungsrat der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Die Generalversammlung nimmt diesen Rücktritt zur Kenntnis.

Weiterhin beschliesst die Generalversammlung einstimmig:

- Herrn Mark Bussman, geboren am 09. Dezember 1968 in Telgte, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum neuen Verwaltungsrat der Gesellschaft zu bestellen

- KPMG-Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg zum neuen Abschlussprüfer der Gesellschaft zu bestellen

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxemburg, den 05.02.2009.

Für gleichlautenden Auszug

Meinert Riessen / Philipp Graf

*Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance*

Référence de publication: 2009026117/37/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04152. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090028512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Allfin Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.090.

La nouvelle adresse privée de Monsieur Marnix Galle, gérant A et Délégué à la gestion journalière/Représentant permanent de la société Allfin Holding Luxembourg SARL est à partir du 15 janvier 2009 la suivante:

- Astridlaan 14, B-8300 Knokke

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature

*Délégué à la gestion journalière/Représentant permanent*

Référence de publication: 2009026064/9236/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00766. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090028793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Allfin Industry & Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.072.

La nouvelle adresse privée de Monsieur Marnix Galle, gérant A et Délégué à la gestion journalière/Représentant permanent de la société Allfin Industry & Logistics Holding SARL est à partir du 15 janvier 2009 la suivante:

- Astridlaan 14, B-8300 Knokke

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature

*Délégué à la gestion journalière/Représentant permanent*

Référence de publication: 2009026062/9236/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00767. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090028798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Laggoun Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3474 Dudelange, Schwaarze Wee.  
R.C.S. Luxembourg B 130.351.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 décembre 2008*

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

Monsieur LAGGOUN Saïd, indépendant, né le 01/12/1963 et demeurant à F-57970 YUTZ, 104 rue Nationale

Est présent et représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la décision suivante:

Monsieur LAGGOUN Saïd est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur LAGGOUN Abderrahmane, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique de Monsieur LAGGOUN Saïd, gérant administratif et technique.

Signature.

Référence de publication: 2009026120/8302/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Modern Platre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 61, rue Pierre Krier.  
R.C.S. Luxembourg B 120.770.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège à 7, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg le 19 janvier 2009*

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

Monsieur TAVARES DE ALMEIDA Manuel, né le 13/12/1968 et demeurant à L-2537 Luxembourg, 7, rue Sigismond Est présent et, représente l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré à partir de ce jour au 61, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg

Tavares de Almeida.

Référence de publication: 2009026121/8302/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**AMCI Worldwide Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 625.175,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 139.547.

EXTRAIT

Résultant de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2008, AMCI Worldwide Limited (Cayman Islands) détient 99% des actions de la société AMCI Worldwide Holdings S.à r.l., avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. L'actionnaire AMCI Worldwide Limited détient 618.923 actions ordinaires sur les 625.175 actions ordinaires de la société AMCI Worldwide Holdings S.à r.l.

Résultant de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2008, AMCI Worldwide S.à r.l. détient 1% des actions de la société AMCI Worldwide Holdings S.à r.l. avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. L'actionnaire AMCI Worldwide S.à r.l. détient 6.252 actions ordinaires sur les 625.175 actions ordinaires de la société AMCI Worldwide Holdings S.à r.l.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2009026126/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Kempen AM Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 113.941.

In the year two thousand eight, the nineteenth day of December,  
before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

KEMPEN AM LUXEMBOURG SA/NV, a Luxembourg and Dutch public limited liability company, with registered office at at Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, the Netherlands, and with principal establishment / central administration at 2, rue Joseph Hackin, L-1746, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.007, as the sole shareholder (the Sole Shareholder), of KEMPEN AM LUXEMBOURG II SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.941 (the Company). The Company has been incorporated on January 26, 2006 pursuant to a deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 832 of April 26, 2006.

The Sole Shareholder was hereby represented by Marie Roche, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 18, 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
  2. Appointment of Michel van de Coevering as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
  3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
  4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
  5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
  6. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Michel van de Coevering, born on August 22, 1968 in s' Gravenhage, Netherlands, residing in Beethovenstraat 30010077 WZ Amsterdam, Netherlands, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

25788

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

KEMPEN AM LUXEMBOURG SA/NV, une société anonyme luxembourgeoise et néerlandaise, ayant son siège social à Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas, et ayant son principal établissement / administration centrale au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.007, comme associé unique (l'Associé Unique) de KEMPEN AM LUXEMBOURG II SARL, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.941 (la Société). La Société a été constituée le 26 janvier 2006 suivant un acte de Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 832 du 26 avril 2006.

L'Associé Unique était ici représenté par Marie Roche, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Michel van de Coevering comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.
6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer Michel van de Coevering, né le 22 août 1968 à s' Gravenhage, Pays-Bas, et résidant à Beethovenstraat 30010077 WZ Amsterdam, Pays-Bas, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule

responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. ROCHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51950. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026696/211/130.

(090029304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

### **Alsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.448.

L'an deux mille neuf.

Le quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALSA S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.448 (NIN 2005 2224 536),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 3 février 2006,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (dernier alinéa).** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

2.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter la précitée résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (dernier alinéa).** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la prédite résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, états et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 février 2009. Relation: ECH/2009/156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION, CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 16 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009026367/201/51.

(090028676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Entreprise de Construction G. THOMAS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 12.334.

L'an deux mille neuf,

le quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société anonyme ASFERIS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.835,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Entreprise de Construction G. THOMAS, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12.334 (NIN 1974 2400 495).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Differdange, en date du 17 avril 1974, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 129 du 28 juin 1974, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 mars 1985, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 27 avril 1985;

- suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER, en date du 15 décembre 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 29 mars 1989.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1018 du 16 novembre 2001.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 573 du 3 juin 2004;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 190 du 3 mars 2005;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1234 du 27 juin 2006.

Que le capital social de la société s'élève à quarante-cinq mille Euros (€ 45.000.-), représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-), toutes attribuées à la société anonyme ASFERIS S.A., préqualifiée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de construction, de voirie, d'excavation de terrains;
  - l'exploitation d'une entreprise de carrelages et le commerce de tous genres d'articles de la branche;
- ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières s'y rapportant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 février 2009. Relation: ECH/2009/157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 16 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009026368/201/55.

(090028672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.453.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

*Deuxième résolution*

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009026621/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---



**Mussigny, S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Mussigny Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.493.

L'an deux mille neuf le treize janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Manilo MAROCCO, demeurant à Flat 1<sup>st</sup> Floor, 1A Cranley Gardens, London SW7 3BB, Royaume-Uni, en sa qualité d'actionnaire unique de la société "MUSSIGNY HOLDING S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 109.493, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1246 du 22 novembre 2005.

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 janvier 2009, annexée au présent acte.

L'actionnaire unique, représenté par son mandataire déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

3) Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MUSSIGNY, S.A.";

4) Etablissement de la modalité d'engagement de la Société vis-à-vis des tiers consistant à des Administrateurs membres du Conseil d'Administration relevant des catégories différentes, "A" et "B", tout en modifiant l'article 14 des Statuts de la Société.

5) En conséquence avec le point précédent:

- Modification de la qualité d'Administrateur de la Société, Monsieur Manilo MAROCCO, en Administrateur de la catégorie "A", tout en renouvelant, dans la mesure où son mandat est en vigueur, son mandat sous la dite forme d'Administrateur de la catégorie "A" pour une durée de six ans à compter dès la date du présent Acte;

- Modification de la qualité des Administrateurs de la Société, "FMS SERVICES, S.A." et "S.G.A. SERVICES, S.A.", en Administrateurs de la catégorie "B", tout en renouvelant, dans la mesure où ses mandats sont en vigueur, leurs mandats sous la dite forme d'Administrateurs de la catégorie "B", pour une durée de six ans à compter dès la date du présent Acte.

Ensuite l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute



autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts."

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier la raison sociale de la société de MUSSIGNY HOLDING, S.A. en MUSSIGNY S.A., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MUSSIGNY, S.A.""

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier la modalité d'engagement de la Société vis-à-vis des tiers consistant à des Administrateurs membres du Conseil d'Administration relevant des catégories différentes, de sorte que l'article quatorzième (14<sup>ème</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14<sup>ème</sup>** . La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, dont chacun relèvera d'une catégorie d'administrateurs différente, si plusieurs catégories ont été créées ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration."

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide de:

- Modifier la qualité d'Administrateur de la Société, Monsieur Manilo MAROCCO, en Administrateur de la catégorie "A", tout en renouvelant, dans la mesure où son mandat est en vigueur, son mandat sous la dite forme d'Administrateur de la catégorie "A" pour une durée de six ans à compter dès la date du présent Acte;

- Modifier la qualité des Administrateurs de la Société, "FMS SERVICES, S.A." et "S.G.A. SERVICES, S.A.", en Administrateurs de la catégorie "B", tout en renouvelant, dans la mesure où ses mandats sont toujours en vigueur, leurs mandats sous la dite forme d'Administrateurs de la catégorie "B", pour une durée de six ans à compter dès la date du présent Acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour l'Actionnaire Unique lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 janvier 2009, LAC/2009/2213: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/02/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009026197/208/99.

(090028338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Sacare, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.386.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SACARE, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, constituée suivant acte reçu le 27 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°7 de 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 7 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1553 du 16 août 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincenzo Montano, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société de L -2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

2. Modification subséquente de l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa, des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg."

3.- Modification de l'objet social et de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. 1<sup>er</sup> paragraphe.**

Le siège social est établi à Luxembourg."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en modifiant l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. MONTANO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50184. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026366/211/76.

(090028776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 32.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

*Extrait des résolutions circulaires des associés de la Société du 13 février 2008*

L'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l. a décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Tracy Bress et de Marc Torbick de leur poste de Gérants avec effet immédiat
2. De nommer Monsieur Christian Christensen, avec adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de la société.

Les gérants sont désormais:

- Joel Hammer
- Romain Paulus
- Christian Christensen
- Fabrice Coste

Fabrice Coste

Manager

Référence de publication: 2009026122/8786/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 123.060.

In the year two thousand eight, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Romain THILLENS, having professional residence in Luxembourg,

acting in its capacity as director ("gérant") of the Manager of the "société en commandite par actions", "ILP II S.C.A., SICAR", which was incorporated by a deed of the undersigned notary of 18 December 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 710 of April 25, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 May 2008, published in the Mémorial, number 1593 of 28 June 2008, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 123060 and having its registered office at 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager on December 24, 2008, a certified copy of these resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at eighty-seven million nine hundred and eighty-five thousand four hundred ninety-three euro sixty-one cents (EUR 87,985,493.61) divided into eight million seven hundred and ninety-five thousand four hundred and forty-nine point three six one zero (8,795,449.3610) limited Class A shares and three thousand ninety nine (3,099) limited Class B Shares held by the limited shareholders ("Associés Commanditaires") and one (1) unlimited Management Share held by the unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité").

II.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital for a maximum total subscription price of ten million one hundred and twenty-one thousand two hundred and seventy-one euro thirty-nine cents (EUR 10,121,271.39), within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

III.- The Company's Manager, in its resolutions adopted on December 24, 2008, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of one million seventeen thousand five hundred and sixty-two euro forty-four cents (EUR 1,017,562.44) in order to raise it from its present amount of eighty-seven million nine hundred and eighty-five thousand four hundred ninety-three euro sixty-one cents (EUR 87,985,493.61) to an amount of eighty-nine million three thousand fifty-six euro five cents (EUR 89,003,056.05) by the creation and the issuing of one hundred one thousand seven hundred fifty-six point two four four (101,756.2440) new Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

IV.- The Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing Shareholders and to accept the subscriptions on December 23, 2008 of one hundred one thousand seven hundred fifty-six point two four four (101,756.2440) new Class A Shares.

V.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash as follows:

	Number of new Shares Subscribed	Payment (EUR)
	Class A Shares	Class A Shares
Additional A Limited Shareholder		
Longcol Consultadoria e Serviços Lda . . . . .	5 087,8122	50 878,12
Atami Consultadoria e Serviços Lda. . . . .	21 199,2175	211 992,17
Gregory Venture Ltd Inc . . . . .	5 935,7809	59 357,81
Societa Cattolica di Assicurazione Coop. ARL . . . . .	12 719,5305	127 195,30
Value Secondary Investments SICAR SCA . . . . .	4 239,8435	42 398,44
Efibanca S.p.A. . . . .	21 199,2175	211 992,17
Denham Corp. . . . .	8 267,6948	82 676,95
Piena Ltd . . . . .	6 783,7496	67 837,50
Allianz Private Equity Partners Europa I . . . . .	4 239,8435	42 398,44
Pamphili Consultadoria e Serviços Lda . . . . .	2 543,9061	25 439,06
Crown Private Equity plc . . . . .	4 239,8435	42 398,44
Magata Consultadoria e Serviços Lda . . . . .	5 299,8044	52 998,04
Total A Shares . . . . .	101 756,2440	1 017 562,44

Proof of the payment, making a total amount of one million seventeen thousand five hundred and sixty-two euro forty-four cents (EUR 1,017,562.44) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VI.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, Article 8 (b) and (e) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

**Art. 8. (b).** "The capital of the Company is set at eighty-nine million three thousand fifty-six euro five cents (EUR 89,003,056.05) divided into eight million eight hundred ninety-seven thousand two hundred five point six zero five zero (8,897,205.6050) limited Class A shares and three thousand ninety nine (3,099) limited Class B Shares held by the limited shareholders ("Associés Commanditaires") and one (1) unlimited Management Share held by the unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité")."

"(e) The Manager is authorized to increase in one or several times the share capital of the Company and to issue additional Limited Shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus, for a maximum total subscription price of nine million one hundred three thousand seven hundred and eight euro fifty cents (EUR 9,103,708.95)."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, résident professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de l'Associé Gérant Commandité de la société en commandite par actions "ILP II S.C.A., SICAR", constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710 du 25 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial, numéro 1593 du 28 juin 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 123060 et ayant son siège social au 30 rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 24 décembre 2008 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize euros soixante et un cents (EUR 87.985.493,61) divisé en huit millions sept cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-neuf virgule trois six cent dix (8.795.449,3610) Actions de Classe A et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe B, détenus par les Associés Commanditaires, et une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité.

II.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit, pour un montant total de souscription de dix millions cent vingt-et-un mille deux cent soixante-et-onze euros trente-neuf cents (EUR 10.121.271,39), dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

III.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 24 décembre 2008, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence d'un million dix-sept mille cinq cent soixante-deux euros quarante-quatre cents (EUR 1.017.562,44) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize euros soixante et un cents (EUR 87.985.493,61) à quatre-vingt-neuf millions trois mille cinquante-six euros cinq cents (EUR 89.003.056,05) par la création et l'émission de cent un mille sept cent cinquante-six virgule deux quatre quatre (101.756,2440) nouvelles actions de Classe A, ayant une valeur de dix euros (EUR 10,-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions existantes.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire existant dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 23 décembre 2008 de cent un mille sept cent cinquante-six virgule deux quatre quatre (101.756,2440) nouvelles actions de Classe A.

V.- Toutes ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et entièrement payées en numéraire comme suit:

	Nombre d'actions nouvelles souscrites	Libération (EUR)
	Actions de Classe A	Actions de Classe A
Nouveaux Associés Commanditaires A		
Longcol Consultadoria e Serviços Lda . . . . .	5 087,8122	50 878,12
Atami Consultadoria e Serviços Lda. . . . .	21 199,2175	211 992,17
Gregory Venture Ltd Inc . . . . .	5 935,7809	59 357,81
Societa Cattolica di Assicurazione Coop. ARL . . . . .	12 719,5305	127 195,30
Value Secondary Investments SICAR SCA . . . . .	4 239,8435	42 398,44
Efibanca S.p.A. . . . .	21 199,2175	211 992,17
Denham Corp. . . . .	8 267,6948	82 676,95
Piena Ltd . . . . .	6 783,7496	67 837,50
Allianz Private Equity Partners Europa I . . . . .	4 239,8435	42 398,44
Pamphili Consultadoria e Serviços Lda . . . . .	2 543,9061	25 439,06

Crown Private Equity plc . . . . .	4 239,8435	42 398,44
Magata Consultadoria e Serviços Lda . . . . .	5 299,8044	52 998,04
Total actions A . . . . .	101 756,2440	1 017 562,44

La preuve du paiement dont le montant total est d'un million dix-sept mille cinq cent soixante-deux euros quarante-quatre cents (EUR 1.017.562,44) a été apportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) et (e) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 8 (b).** "Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-neuf millions trois mille cinquante-six euros cinq cents (EUR 89.003.056,05) divisé en huit millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent cinq virgule six zéro cinq (8.897.205,6050) Actions de Classe A et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe B, détenus par les Associés Commanditaires, et une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité."

"(e) L'Associé Gérant Commandité est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société et d'émettre des Actions de Commanditaires supplémentaires conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus, pour un montant total de souscription de neuf millions cent trois mille sept cent huit euros cinquante cents (EUR 9.103.708,95)."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ cinq mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.THILLENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 janvier 2009. Relation: EAC/2009/155. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009026180/239/164.

(090028278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

#### Groupe Atrium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.003.

#### Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 décembre 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- La démission de la fonction de l'administrateur-délégué de Monsieur Claude Neuberg;
- Nomination de Monsieur Marc Meiers, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort 71, route de Luxembourg en qualité d'Administrateur-délégué dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013;

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013:

- NEUBERG Claude, Architecte, 71, route de Luxembourg à L-8440 Steinfort;
- MEIERS Marc, Architecte, 71, route de Luxembourg à L-8440 Steinfort;
- NEUBERG Alfred, pensionné, rue du 24 août 69 à Houdemont (Belgique).

et du Commissaire:

La fiduciaire FISCOBELUX S.A., établie et ayant son siège social à L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous 60.852 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 décembre 2008.  
FISCOBELUX SA  
5, rue de l'Eglise, L-4732 Pétange  
*Un mandataire*  
Signature

Référence de publication: 2009026118/5549/30.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04873. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090028366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Bull's-Eye Property Lux II SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 139.026.

La nouvelle adresse privée de Monsieur Marnix Galle, administrateur A et délégué à la gestion journalière de la société Bull's-Eye Property Lux II SA est à partir du 15 janvier 2009 la suivante:

Astridlaan 14, B-8300 Knokke

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009026067/9236/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00772. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090028782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Kempen AM Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 113.940.

In the year two thousand eight, the nineteenth day of December,  
before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

KEMPEN AM LUXEMBOURG SA/NV, a Luxembourg and Dutch public limited liability company, with registered office at at Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, the Netherlands, and with principal establishment / central administration at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.007, as the sole shareholder (the Sole Shareholder) of KEMPEN AM LUXEMBOURG I SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.940 (the Company). The Company has been incorporated on January 26, 2006 pursuant to a deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 832 of April 26, 2006,

The Sole Shareholder was hereby represented by Marie Roche, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 18, 2008.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
  2. Appointment of Michel van de Coevering as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
  3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
  4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Michel van de Coevering, born on August 22, 1968 in 's Gravenhage, Netherlands, residing in Beethovenstraat 30010077 WZ Amsterdam, Netherlands as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

KEMPEN AM LUXEMBOURG SA/NV, une société anonyme luxembourgeoise et néerlandaise, ayant son siège social à Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas, et ayant son principal établissement / administration centrale au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.007, comme associé unique (l'Associé Unique) de KEMPEN AM LUXEMBOURG I SARL, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.940 (la Société). La Société a été constituée le 26 janvier 2006 suivant un acte de Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 832 du 26 avril 2006.

L'Associé Unique était ici représenté par Marie Roche, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;



II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Michel van de Coevering comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.
6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer Michel van de Coevering, né le 22 août 1968 à s' Gravenhage, Pays-Bas, et résidant à Beethovenstraat 30010077 WZ Amsterdam, Pays-Bas, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. ROCHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51949. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026697/211/129.

(090029294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**H & C Reencontro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7661 Medernach, 50, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 131.467.

—  
EXTRAIT

Suite à un acte de Cession de parts, reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 30 janvier 2009, enregistré à Diekirch le 2 février 2009, DIE/2009/1092,

de la société à responsabilité limitée «H & C REENCONTRO S.A R.L.», avec siège social à L-7661 Medernach, 50, rue de Larochette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.467,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations, numéro 2289 du 12 octobre 2007,

la répartition des parts sociales a été modifiée comme suit:

a) Madame Herminia REBELO CAMPOS, commerçante, née à Populo/Alijo (Portugal) le 20 avril 1972, demeurant à L-8537 Hostert, Chemin de Rambrouch, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Marisa Sofia SOUSA COSTA, serveuse, née à Tabuaço (Portugal) le 18 décembre 1982, demeurant à L-9155 Grosbous, 2, rue de Mersch, quinze (15) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

b) Monsieur Cândido ANTUNES DA SILVA, commerçant, né à Amares (Portugal) le 15 octobre 1967, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 33, Grand'rue, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Marisa Sofia SOUSA COSTA, prénommée, quinze (15) parts sociales.

c) Suite aux cessions qui précèdent, les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Cândido ANTUNES DA SILVA .....	35 parts
- Madame Herminia REBELO CAMPOS .....	35 parts
- Madame Marisa Sofia SOUSA COSTA .....	30 parts
Total: .....	100 parts sociales

Ettelbruck, le 9 février 2009.

Pour copie conforme

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009026069/4917/32.

(090028203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Inowatio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 144.727.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth of February.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) Mr Claude RIGANELLI, company manager, born in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the 28<sup>th</sup> of September 1979, residing in L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange.

2) Mr Sinan SAR, company manager, born in Luxembourg "(Grand Duchy of Luxembourg), on the 5<sup>th</sup> of June 1980, residing in L-2442 Luxembourg, 342, rue de Rollingergrund.

All are here represented by Mr Christian DOSTERT; private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to establish herewith and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Inowatio S.à.r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles")

as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The purpose of the Company is the purchase, selling and representation of assembled goods.

The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the municipality of Redange, (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the five hundred (500) sharequotas have been subscribed as follows:

1) Mr Claude RIGANELLI, prenamed, four hundred and twenty-five sharequotas . . . . .	425
2) Mr Sinan SAR, prenamed, seventy-five sharequotas . . . . .	75
Total: five hundred sharequotas . . . . .	<u>500</u>

The subscribers state and acknowledge that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company as it has been proved to the officiating notary, who expressly attests thereto.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1) The registered office is established in L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange.
- 2) The meeting appoints Mr Claude RIGANELLI, company manager, born in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the 28<sup>th</sup> of September 1979, residing in L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange, as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Claude RIGANELLI, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 septembre 1979, demeurant à L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange.

2) Monsieur Sinan SAR, gérant de société, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant à L-2442 Luxembourg, 342, rue de Rollingergrund.

Tous sont ici représentés Monsieur Christian DOSTERT; employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Inowatio S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la vente et la représentation de produits finis.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Rédange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.



**Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Claude RIGANELLI, préqualifié, quatre cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	425
2) Monsieur Sinan SAR, préqualifié, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Les souscripteurs déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange.
2. L'assemblée désigne Monsieur Claude RIGANELLI, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 septembre 1979, demeurant à L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature conjointe du gérant.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

25808

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2009. Relation GRE/2009/537. Soixante quinze euros 75 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009026364/231/294.

(090028253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Sestante 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.884.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of February.

before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Sestante 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of five hundred twenty-five thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 525,275.-), with registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122883 (the "Shareholder"),

hereby represented by Audrey SCARP, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 February, 2009.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Sestante 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million Euro (EUR 1,000,000.-), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of 12 December 2006, published in the Mémorial C number 202 of 17 February 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122884 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, of 23 January 2007, published in the Mémorial C number 1702 of 10 August 2007.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To provide that the Company can be managed by a single manager or a board of managers composed of no less than three (3) members.

2 To amend the articles of association of the Company as may reasonably be required to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3 To transfer the registered office of the company to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

4 To amend the articles of association of the Company as may reasonably be required to reflect the resolution to be adopted under item 3.

5 To acknowledge the resignation of Séverine Michel as manager of the Company and to set the number of managers of the Company at four (4).

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:



*First resolution*

The Shareholder resolved that the Company shall be managed either by a single manager or by a board of managers composed of no less than three (3) members.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraphs 1 and 2 of article 8 of the articles of association of the Company. Said paragraphs will from now on read as follows:

"8.1. The Company shall be managed either by a single manager or by a board of managers (the Board of Managers) of at least 3 (three) members, either shareholders or not, who are appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders for a term of up to 3 (three) years.

8.2. Managers are eligible for re-election."

*Third resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 7 of article 9 of the articles of association of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

"9.7. For so long as the Board of Managers comprises a Designated Manager, any of the following decisions shall be taken by the Board of Managers with the favourable vote of a Designated Manager and shall not be delegated to any manager or executive committee (it being understood, however, that the Board of Managers shall be able to delegate the implementation of any such decisions taken by the Board of Managers):

(a) Transfer or Encumber any of the securities of SESTANTE 3 S.p.A. owned by the Company (except for Transfers or Encumbrances anyway required by the Banks); it being understood, however, that the favourable vote of the Designated Manager shall not be needed in respect of a Transfer which is:

(i) a Secondary Buy-out where the binding obligation to enter into the relevant transaction is executed after the third anniversary of Completion and the express written consent of Cav. Norberto Ferretti is obtained, such consent, not to be unreasonably withheld or delayed, to be evidenced to the Board of Managers by means of a written statement of the same with certified signature;

(ii) a Trade Sale where the binding obligation to enter into the relevant transaction is executed after the fifth anniversary of Completion; or

(iii) made at any time in the context of a Listing;

(b) give voting instructions to a representative of the Company at the general meeting of shareholders of SESTANTE 3 S.p.A., where the resolution of such meetings of SESTANTE 3 S.p.A. relates to:

(i) the appointment of any member of the board of managers of SESTANTE 3 S.p.A., it being understood, however, that such favourable vote shall not be needed in relation to the appointment of the SESTANTE 3 S.p.A. board of managers when the relevant voting instructions given by the Board of Managers to the Company's representative provide for the vote in support of a list of candidates which includes the same members as the Board of Managers or, alternatively, one candidate designated by each of the Company's managers;

(ii) increases of the share capital of SESTANTE 3 S.p.A., amendments to the articles of association, mergers, demergers, changes of corporate form and liquidation of SESTANTE 3 S.p.A. (unless the liquidation of SESTANTE 3 S.p.A. is to be resolved at a time when the Company does not own any direct or indirect shareholding in FERRETTI) it being understood, however, that such favourable vote shall not be needed for the voting instructions given by the Board of Managers to the Company's representative:

(A) in relation to increases of the share capital of SESTANTE 3 S.p.A. when (i) the amount (inclusive of share premium) to be resolved upon by the general meeting of shareholders of SESTANTE 3 S.p.A. (the SESTANTE 3 S.p.A. Increase) corresponds (except for a portion destined to pay fees and expenses relating to the management and activity of the Company) to the amount (inclusive of share premium) of a capital increase concurrently resolved upon by the general meeting of shareholders of the Company (the Company Increase); (ii) the SESTANTE 3 S.p.A. Increase is offered for the subscription to the Company; and (iii) the Company resolved to entirely subscribe to the SESTANTE 3 S.p.A. Increase by using the funds collected with the Company Increase; or

(B) when the Company or any of its subsidiaries is in default (however defined) under the financial covenants of any financing agreement to which the Company or any of its Subsidiaries is a party at any given time, only whilst such default (however defined) is continuing and to the extent of what is necessary in order to remedy the relevant default and provided, however, that the amount of any capital increase resolved upon in said circumstances shall be limited to (i) the minimum amount necessary to restore or maintain the relevant financial covenants and (ii) determined at fair market value and (iii) offered for subscription to the Company."

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 2 of article 12 of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

"12.2. Subject to Article 9.7. above, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the individual signature of the sole manager or, if the Company is managed by a Board of Managers, by the joint signatures of any two managers for transactions not exceeding a commitment of EUR 10,000.- (ten thousand) and in all matters by the signatures of all the members of the Board of Managers of the Company.

The Company shall also be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the sole manager or the Board of Managers, but only within the limits of such power."

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy de Luxembourg.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 2 of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

"2.1. The registered office of the Company is established in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the Board of Managers of the Company (as hereinafter defined). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

*Seventh resolution*

The Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Séverine MICHEL as manager of the Company and to set the number of managers at four (4).

The Board of Managers is from now on composed as follows:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,
- Sébastien GRAVIÈRE,
- Clive DOLMAN, and
- Marek GUMIENNY.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatre février,  
par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Sestante 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cinq cent vingt-cinq mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 525.275,-), ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 122883 (l' "Associé"),

représentée aux fins des présentes par Audrey SCARPA, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 2 février 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Sestante 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), dont le siège social est au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 202 du 17 février 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122884 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un

acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 1702, en date du 10 août 2007.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Décision pour permettre que la Société soit gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres.

2 Modifications des statuts de la Société telles que raisonnablement nécessaires pour refléter la résolution à adopter sous le point 1 ci-dessus.

3 Transfert du siège social de la Société au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

4 Modification des statuts de la Société telle que raisonnablement nécessaire pour refléter la résolution à adopter sous le point 3 ci-dessus.

5 Acceptation de la démission de Séverine Michel en tant que gérant de la Société et fixation du nombre de gérants de la Société à quatre (4).

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de permettre que la Société soit gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres.

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 8 des statuts de la Société. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

"8.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé d'au moins 3 (trois) membres, associés ou non, qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, pour une durée maximale de 3 (trois) ans.

8.2. Les gérants en fin de mandat sont rééligibles."

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 7 de l'article 9 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"9.7. Tant que le Conseil de Gérance comprendra un Gérant Désigné, n'importe laquelle des décisions suivantes sera prise par le Conseil de Gérance avec le vote favorable d'un Gérant Désigné et ne pourra être déléguée à un gérant ou un comité exécutif (étant entendu, cependant, que le Conseil de Gérance peut déléguer la mise en oeuvre d'une de ces décisions prises par le Conseil de Gérance):

(a) Transférer ou Nantir n'importe lequel des titres de SESTANTE 3 S.p.A. détenus par la Société (sauf pour les Transferts ou Nantissements exigés par les Banques), étant précisé toutefois que le vote favorable du Gérant Désigné ne sera pas requis en cas de Transfert qui est:

(i) un Achat Secondaire où l'obligation de conclure ladite transaction est exécutée après le troisième anniversaire de la Finalisation et le consentement exprès de Cav. Norberto Ferretti est obtenu, lequel, ne devant pas être retiré ou retardé de manière injustifiée, sera démontré par le Conseil de Gérance par une confirmation écrite de celui-ci et dont la signature sera certifiée;

(ii) une Vente de l'Affaire où l'obligation de conclure ladite transaction est exécutée après le cinquième anniversaire de la Finalisation;

(ii) effectué à tout moment dans le cadre d'une Cotation;

(b) donner des instructions de vote à un représentant de la Société lors d'une assemblée générale des associés de SESTANTE 3 S.p.A. quand la résolution de ces assemblées de SESTANTE 3 S.p.A. concerne:

(i) la nomination de tout membre du Conseil de Gérance de SESTANTE 3 S.p.A., étant entendu, toutefois, que ledit vote favorable n'est pas nécessaire concernant la nomination du conseil de gérance de SESTANTE 3 S.p.A. quand les instructions de vote données par le conseil de gérance du représentant de la Société prévoit le vote à l'appui d'une liste de candidats qui comprend les mêmes membres que le Conseil de Gérance ou, alternativement, un candidat désigné par chaque gérant de la Société;

(ii) des augmentations du capital social de SESTANTE 3 S.p.A., modifications des statuts, fusion, scission, modification de la forme juridique et liquidation de SESTANTE 3 S.p.A. (à moins que la liquidation de SESTANTE 3 S.p.A. soit décidée au moment où la Société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans FERRETTI, étant entendu, toutefois, que ce vote favorable ne sera pas nécessaire pour les instructions de vote données par le Conseil de Gérance au représentant de la Société:

(A) concernant des augmentations du capital social de SESTANTE 3 S.p.A. quand (i) le montant (en ce compris la prime d'émission) qui fait l'objet d'une résolution de l'assemblée générale des associés de SESTANTE 3 S.p.A. (l'Augmentation de SESTANTE 3 S.p.A.) correspond (sauf une partie destinée à payer les frais et dépenses relatives à la gestion et l'activité de la Société) au montant (en ce compris la prime d'émission) d'une augmentation de capital simultanément décidée par l'assemblée générale des associés de la Société (l'Augmentation de la Société); (ii) l'Augmentation de SESTANTE 3 S.p.A. est proposée à la Société pour souscription et (iii) la Société a décidé de souscrire intégralement à l'Augmentation de SESTANTE 3 S.p.A. en utilisant les fonds collectés par l'Augmentation de la Société;

(B) quand la Société ou une de ses filiales est en défaut (toutefois défini) par rapport aux engagements financiers de tout contrat financier dont la Société ou une de ses Filiales est une partie à un moment donné, seulement jusqu'à ce défaut (toutefois défini) persiste et dans la mesure de ce qui est nécessaire pour remédier à ce défaut et à condition que le montant de toute augmentation de capital décidée dans de telles circonstances soit limité au(i) montant minimum nécessaire pour restaurer ou maintenir les engagements financiers et (ii) déterminé à la valeur réelle de marché et (iii) ouvert à la Société pour souscription."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 2 de l'article 12 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"12.2. Sous réserve de l'Article 9.7. ci-dessus, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou, si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux gérants pour toutes transactions dont la valeur n'excède pas dix mille euros (EUR 10.000,-) et, dans tous les cas, par les signatures de tous les membres du Conseil de Gérance de la Société.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil de Gérance mais uniquement dans les limites de ce pouvoir."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé a décidé de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"2.1. Le siège social de la Société est établi à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-avant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

#### *Septième résolution*

L'Associé a décidé de prendre acte de la démission de Séverine MICHEL en tant que gérant de la Société et de fixer le nombre de gérants de la Société à quatre (4).

Le Conseil de Gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- Sébastien GRAVIÈRE,
- Clive DOLMAN et
- Marek GUMIENNY.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCARP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2009. Relation: LAC/2009/4824. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026705/242/257.

(090028811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

---

**ATF Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 82.019.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2008, avec effet rétroactif au 16 mai 2007, il est à noter:

- les démissions des administrateurs suivants:

\* Mademoiselle Luciana Milletti

\* Monsieur Angelo Milletti

- Les nominations des administrateurs suivants:

\* Mademoiselle Valérie Cathelain, demeurant à Grand-Rue, 21, B-7743 Pecq

\* Monsieur Alexandre Legrand, demeurant à Rue de Campine, 7, B-4000 Liège

Monsieur Alejandro Tirador Fuente, demeurant à rue de Campine, 7, B-4000 Liège, déjà administrateur, est nommé administrateur délégué.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué prendront fin en 2014.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 13 août 2008, le siège social de la société est transféré du 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au:

- 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signature

Référence de publication: 2009026469/592/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09900. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090028766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Immeuble du Pêcheur AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 121, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.695.

Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009026534/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06131. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090028255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**Allfin Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.313.

La nouvelle adresse privée de Monsieur Marnix Galle, administrateur et délégué à la gestion journalière de la société Allfin Lux SA est à partir du 15 janvier 2009 la suivante:

- Astridlaan 14, B-8300 Knokke

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009026066/9236/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00770. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**A-C Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.259,12.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.731.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of A-C Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and office address at Opaalstraat 15, 1812 RH, Alkmaar, the Netherlands, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.731 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on February 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 597 of March 11, 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on May 16, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1378 of June 5, 2008.

There appeared:

1. Stichting Hoorne Administratiekantoor, a foundation incorporated under Dutch law, having its statutory seat in Velsen, the Netherlands, and its office address at Brigantijn 23, 1826 BB Alkmaar, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the Chambers of Commerce under file number 41226800;
2. David Cornelis Zwanenburg, born in Haarlem, Netherlands, on May 17, 1977, with professional address at Loet 2, 1911 BR, Uitgeest, The Netherlands;
3. Mascha Emelie Zwanenburg, born in Haarlem, Netherlands, on April 28, 1979, with professional address at Bra-mendiweg kavel 15, Curacao, Netherlands Antilles; and
4. Jimmy Francis Zwanenburg, born in Heemskerk, Netherlands, on April 11, 1984, with professional address Loet 2, 1911 BR, Uitgeest, The Netherlands,

All here represented by Vanessa Schmitt, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record:

I.- The entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda, without prior convening notices.

II.- The agenda of the present Meeting is the following:

- 1) Waiver to convening notices;
- 2) Approval of the redemption of (i) 647,420 (six hundred forty-seven thousand four hundred twenty) non-cumulative preference shares and 18,152 (eighteen thousand one hundred fifty-two) priority shares held by David Cornelis Zwanenburg (the Redeemed Shares 1), (ii) 647,420 (six hundred forty-seven thousand four hundred twenty) non-cumulative preference shares and 18,152 (eighteen thousand one hundred fifty-two) priority shares held by Mascha Emelie Zwanenburg (the Redeemed Shares 2) and (iii) 647,420 (six hundred forty-seven thousand four hundred twenty) non-cumulative preference shares and 18,152 (eighteen thousand one hundred fifty-two) priority shares held by Jimmy Francis Zwanenburg (the Redeemed Shares 3 and together with the Redeemed Shares 1 and the Redeemed Shares 2, the Redeemed Shares), having each a par value of EUR 0.01 (zero point zero one euro);
- 3) Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 19,967.16 (nineteen thousand nine hundred sixty-seven euro sixteen cents), to be brought from its present amount of EUR 142,543.06 (one hundred forty-two thousand five hundred forty-three euro and six cents) to EUR 122,575.90 (one hundred twenty-two thousand five hundred seventy-five euro ninety cents) by way of redemption and cancellation of 1,942,260 (one million nine hundred forty-two



thousand two hundred and sixty) non-cumulative preference shares and 54,456 (fifty-four thousand four hundred and fifty-six) priority shares, having each a par value of EUR 0.01 (zero point zero one euro);

4) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 127,683.22 (one hundred twenty-seven thousand six hundred eighty-three euro and twenty-two cents) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 122,575.90 (one hundred twenty-two thousand five hundred seventy-five euro ninety cents) represented by 12,257,590 (twelve million two hundred fifty-seven thousand five hundred ninety) shares having a par value of EUR 0.01 (zero point zero one euro) each to EUR 250,259.12 (two hundred fifty thousand two hundred fifty-nine euro twelve cents), by way of the issue of 12,768,322 (twelve million seven hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-two) new shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (zero point zero one euro) each;

5) Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;

6) Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect changes under item 2., 3. and 4. above;

7) Amendment of article 16.3. of the Articles;

8) Decision to confer all powers to the board of managers in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to David Cornelis Zwanenburg, Mascha Emelie Zwanenburg and Jimmy Francis Zwanenburg, and to see to any formalities in connection therewith;

9) Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Equity Trust Co (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the cancellation of the Redeemed Shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

10) Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting has taken unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to approve the redemption of (i) 647,420 (six hundred forty-seven thousand four hundred twenty) non-cumulative preference shares and 18,152 (eighteen thousand one hundred fifty-two) priority shares held by David Cornelis Zwanenburg, (ii) 647,420 (six hundred forty-seven thousand four hundred twenty) non-cumulative preference shares and 18,152 (eighteen thousand one hundred fifty-two) priority shares held by Mascha Emelie Zwanenburg) and (iii) 647,420 (six hundred forty-seven thousand four hundred twenty) non-cumulative preference shares and 18,152 (eighteen thousand one hundred fifty-two) priority shares held by Jimmy Francis Zwanenburg, having each a par value of EUR 0.01 (zero point zero one euro) (the Share Redemption).

The Meeting acknowledges that the Share Redemption does not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the non distributable reserves of the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of EUR 19,967.16 (nineteen thousand nine hundred sixty-seven euro sixteen cents) and is brought from its present amount of EUR 142,543.06 (one hundred forty-two thousand five hundred forty-three euro and six cents) to EUR 122,575.90 (one hundred twenty-two thousand five hundred seventy-five euro ninety cents) represented by 12,257,590 (twelve million two hundred fifty-seven thousand five hundred ninety) shares, each with a nominal par value of EUR 0.01 (zero point zero one euro).

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 127,683.22 (one hundred twenty-seven thousand six hundred eighty-three euro and twenty-two cents) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 122,575.90 (one hundred twenty-two thousand five hundred seventy-five euro ninety cents), represented by 12,257,590 (twelve million two hundred fifty-seven thousand five hundred ninety) shares having a par value of EUR 0.01 (zero point zero one euro) each to EUR 250,259.12 (two hundred fifty thousand two hundred fifty-nine euro twelve cents), by way of the issue of 12,768,322 (twelve million seven hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-two) new shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (zero point zero one euro) each.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, Dazwa B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in IJmuiden, and its office address in Brigantijn 23, 1826BB Alkmaar, the Netherlands, registered with the trade register with the Dutch Trade Register under number 34089808 (Dazwa B.V.), hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to the 6,384,161 (six million three hundred eighty-four thousand one hundred sixty-one) newly issued ordinary shares Dg of the share capital of the Company in the amount of EUR 63,841.61 (sixty-three thousand eight hundred forty-one euro sixty-one cents), and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of a claim in an aggregate amount of EUR 41,666,666.67 (forty-one million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six euro sixty-seven cents) that Dazwa B.V. has against the Company (the Claim 1), to be allocated as follows:

- EUR 63,841.61 (sixty-three thousand eight hundred forty-one euro sixty-one cents) to the nominal share capital account of the Company; and

- EUR 41,602,825.06 (forty-one million six hundred two thousand eight hundred twenty-five euro six cents) to the share premium account of the Company.

Jyzwa B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in IJmuiden, and its office address in Brigantijn 23, 1826BB Alkmaar, the Netherlands, registered with the trade register with the Dutch Trade Register under number 34089809 (Jyzwa B.V.), hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to the 6,384,161 (six million three hundred eighty-four thousand one hundred sixty-one) newly issued ordinary shares Jg of the share capital of the Company in the amount of EUR 63,841.61 (sixty-three thousand eight hundred forty-one euro sixty-one cents), and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of EUR 41,666,666.67 (forty-one million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six euro sixty-seven cents) that Jyzwa B.V. has against the Company (the Claim 2 together with the Claim 1, the Claims), to be allocated as follows:

- EUR 63,841.61 (sixty-three thousand eight hundred forty-one euro sixty-one cents) to the nominal share capital account of the Company; and

- EUR 41,602,825.06 (forty-one million six hundred two thousand eight hundred twenty-five euro six cents) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claims to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Company as at October 6, 2008 and signed for approval by a manager of the Company, and a certificate dated December 15, 2008 issued by a manager of the Company stating that:

"1. the attached balance sheet as at October 6, 2008 shows Dazwa B.V.'s receivable and Jyzwa B.V.'s receivable in amount of EUR 41,666,666.67 (forty-one million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six euro sixty-seven cents) each, are immediately due and payable by the Company to respectively Dazwa B.V. and Jyzwa B.V.

2. based on generally accepted accountancy principles the worth of the Claims contributed to the Company per the attached balance sheet is of EUR 83,333,333.34 (eighty-three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euro thirty-four cents) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Claims contributed to the Company are freely transferable by Dazwa B.V. and Jyzwa B.V. to the Company and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Claims contributed to the Company have been or will be accomplished."

A copy of the above documents after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the Share Redemption and the increase in share capital, as follows:

Stichting Hoorne Administratiekantoor .....	12,257,590 shares
Dazwa B.V. ....	6,384,161 shares
Jyzwa B.V. ....	6,384,161 shares
Total: .....	25,025,912 shares

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

"5.1 The subscribed share capital is set at EUR 250,259.12 (two hundred fifty thousand two hundred fifty-nine euro twelve cents), represented by:

- Five million eighty-seven thousand two hundred fifty (5,087,250) ordinary shares Cp;

- Two million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred sixty-six (2,999,866) ordinary shares Cb;



- Five hundred forty-four thousand five hundred sixty (544,560) ordinary shares Dp;
  - Eight hundred forty-five thousand five hundred ninety-eight (845,598) ordinary shares Db;
  - Six million three hundred eighty-four thousand one hundred sixty-one (6,384,161) ordinary shares Dg;
  - Five hundred forty-four thousand five hundred sixty (544,560) ordinary shares Jp;
  - Eight hundred forty-five thousand five hundred ninety-eight (845,598) Jb;
  - Six million three hundred eighty-four thousand one hundred sixty-one (6,384,161) ordinary shares Jg;
  - Five hundred forty-four thousand five hundred sixty (544,560) ordinary shares Mp; and
  - Eight hundred forty-five thousand five hundred ninety-eight (845,598) ordinary shares Mb;
- in registered form, having a par value of zero point zero one euro (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend article 16.3. of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"16.3. If and to the extent that the profits earned in a financial year permit, a sum shall be added there from to each of the Class Reserves, which shall equal the percentage referred to below of the Class Reserve concerned as of the end of the financial year. If a Class Reserve did not show a constant amount for the entire financial year, the addition to be taken from the profits shall be calculated on the annual average of this Class Reserve. For the purposes of calculating the amount of this addition, the amount by which the Class Reserve shall be added to the Class Reserve. The percentage referred to above shall be equal to 7%.

To the extent that the profits earned in a financial year are not sufficient to add 7% (the Missing Sum), the Missing Sum will be added to the Class Reserves concerned in the next financial year, in addition to the 7% due for the year concerned in accordance to paragraph 1 above, to the extent that the profits earned in the next financial year permit, without any limitation in amount and in time. The regular 7% addition of this next financial year will then be calculated over each Class Reserve, increased by the Missing Sums."

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to confer all powers to the board of managers in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to David Cornelis Zwanenburg, Mascha Emelie Zwanenburg and Jimmy Francis Zwanenburg, and to see to any formalities in connection therewith;

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Equity Trust Co (Luxembourg) S.A., to proceed on behalf of the Company to the cancellation of the Redeemed Shares and the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de A-C Holding S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et lieu de siège effectif au Opaalstraat 15, 1812 RH, Alkmaar, Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.731 (la Société), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 597 du 11 mars 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 mai 2008 conformément à un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1378 du 5 juin 2008.

ONT COMPARU:

1. Stichting Hoorne Administratiekantoor, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège statutaire à Velsen, Pays-Bas, and son adresse à Brigantijn 23, 1826 BB Alkmaar, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 41226800;

2. David Cornelis Zwanenburg, né à Haarlem, les Pays-Bas, le 17 mai 1977, avec adresse professionnelle à Loet 2, 1911 BR Uitgeest, les Pays-Bas;

3. Mascha Emelie Zwanenburg, née à Harleem, les Pays-Bas, le 28 avril 1979, avec adresse professionnelle à Bramendiweg kavel 15, Curaçao, les Pays-Bas; et

4. Jimmy Francis Zwanenburg, né à Heemskerk, les Pays-Bas, le 11 avril 1984, avec adresse professionnelle à Loet 2, 1911 BR Uitgeest, les Pays-Bas;

Tous ici représentés par Vanessa Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- L'entièreté du capital de la Société étant représenté à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Approbation du remboursement de (i) 647.420 (six cent quarante-sept mille quatre cent vingt) parts sociales préférentielles non cumulative et 18.152 (dix-huit mille cent cinquante-deux) parts sociales prioritaires détenues par David Cornelis Zwanenburg (les Parts Remboursées 1), (ii) 647.420 (six cent quarante-sept mille quatre cent vingt) parts sociales préférentielles non-cumulative et 18.152 (dix-huit mille cent cinquante-deux) parts sociales prioritaires détenues par Mascha Emelie Zwanenburg (les Parts Remboursées 2) et (iii) 647.420 (six cent quarante-sept mille quatre cent vingt) parts sociales préférentielles non cumulative et 18.152 (dix-huit mille cent cinquante-deux) parts sociales prioritaires détenues par Jimmy Francis Zwanenburg (les Parts Remboursées 3 and ensemble avec les Parts Remboursées 1 and les Parts Remboursées 2, les Parts Remboursées), ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro virgule zéro un euro) chacune;

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 19.967,16 (dix-neuf mille neuf cent soixante-sept euros et seize cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 142.543,06 (cent-quarante deux mille cinq cent quarante-trois euros et six cents) à EUR 122.575,90 (cent vingt-deux mille cinq cent soixante quinze euros et quatre-vingt-dix cents) par le remboursement et l'annulation de 1.942.260 (un million neuf cent quarante-deux mille deux cent soixante) parts sociales préférentielles non cumulative et 54.456 (cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-six) parts sociales prioritaires, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro virgule zéro un euro) chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 127.683,22 (cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt trois euros et vingt-deux cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 122.575,90 (cent vingt-deux mille cinq cent soixante quinze euros et quatre-vingt-dix cents) représenté par 12.257.590 (douze millions deux cent cinquante sept mille cinq cent quatre-vingt-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro virgule zéro un euro) chacune à EUR 250.259,12 (deux cent cinquante mille deux cent cinquante-neuf euros et douze cents) par l'émission de 12.768.322 (douze millions sept cent soixante-huit mille trois cent vingt-deux) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro virgule zéro un euro) chacune;

5. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 4. ci-dessus;

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés aux points 2., 3. et 4. ci-dessus;

7. Modification de l'article 16.3 des Statuts;

8. Décision de conférer tous pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en œuvre les nécessaires modifications comptables et d'organiser le financement du prix de remboursement total à David Cornelis Zwanenburg, Mascha Emelie Zwanenburg et Jimmy Francis Zwanenburg, et de s'occuper de toutes les formalités qui y sont relatives;

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Equity Trust Co (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Remboursées et à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

10. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le remboursement de (i) 647.420 (six cent quarante-sept mille quatre cent vingt) parts sociales préférentielles non cumulative et 18.152 (dix-huit mille cent cinquante-deux) parts sociales prioritaires détenues par David Cornelis Zwanenburg, (ii) 647.420 (six cent quarante-sept mille quatre cent vingt) parts sociales préférentielles non-cumulative et 18.152 (dix-huit mille cent cinquante-deux) parts sociales prioritaires détenues par Mascha Emelie Zwanenburg et (iii) 647.420 (six cent quarante-sept mille quatre cent vingt) parts sociales préférentielles non cumulative et 18.152 (dix-huit mille cent cinquante-deux) parts sociales prioritaires détenues par Jimmy Francis Zwanenburg, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro virgule zéro un euro) chacune (le Remboursement des Parts).

L'Assemblée reconnaît que le Remboursement des Parts n'a pas pour effet de réduire les actifs nets en deçà du total du capital souscrit et des réserves non distribuables de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de EUR 19.967,16 (dix-neuf mille neuf cent soixante-sept euros et seize cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 142.543,06 (cent quarante-deux mille cinq cent quarante-trois euros et six cents) à EUR 122.575,90 (cent vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-dix cents) représenté par 12.257.590 (douze millions deux cent cinquante sept mille cinq cent quatre-vingt-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro virgule zéro un euro) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmentent par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 127.683,22 (cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt trois euros et vingt-deux cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 122.575,90 (cent vingt-deux mille cinq cent soixante quinze euros et quatre-vingt-dix cents) représenté par 12.257.590 (douze millions deux cent cinquante sept mille cinq cent quatre-vingt-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro virgule zéro un euro) chacune à EUR 250.259,12 (deux cent cinquante mille deux cent cinquante-neuf euros et douze cents) par l'émission de 12.768.322 (douze millions sept cent soixante-huit mille trois cent vingt-deux) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro virgule zéro un euro) chacune .

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

##### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Dazwa B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Uitgeest et son adresse à Brigantijn 23, 1826BB Alkmaar, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 34089808 (Dazwa B.V.), ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux 6.384.161 (six millions trois cent quatre-vingt quatre mille cent soixante et une) parts sociales ordinaires Dg nouvellement émises dans le capital social de la Société qui ont un montant total de EUR 63.841,61 (soixante-trois mille huit cent quarante et un euros et soixante-un cents) et elle les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de EUR 41.666.666,67 (quarante et un millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros et soixante-sept cents) que Dazwa B.V. a contre la Société (la Créance 1), qui sera affectée comme suit:

- EUR 63.841,61 (soixante-trois mille huit cent quarante et un euros soixante-un cents) au compte capital social nominal de la Société; et

- EUR 41.602.825,06 (quarante et un millions six cent deux mille huit cent vingt-cinq euros et six cents) au compte prime d'émission de la Société.

Jyzwa B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Uitgeest et son adresse à Brigantijn 23, 1826BB Alkmaar, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 34089809 (Jyzwa B.V.), ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux 6.384.161 (six millions trois cent quatre-vingt quatre mille cent soixante et une) parts sociales ordinaires Jg nouvellement émises dans le capital social de la Société qui ont un montant total de EUR 63.841,61 (soixante-trois mille huit cent quarante et un euros soixante-un cents) et elle les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de EUR 41.666.666,67 (quarante et un millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros et soixante-sept cents) que Jyzwa B.V. a contre la Société (la Créance 2 ensemble avec la Créance 1, les Créances), qui sera affectée comme suit:

- EUR 63.841,61 (soixante-trois mille huit cent quarante et un euros soixante-un cents) au compte capital social nominal de la Société; et

- EUR 41.602.825,06 (quarante et un millions six cent deux mille huit cent vingt-cinq euros et six cents) au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances à la Société est certifiée par, entre autres, un bilan de la Société à la date du 6 octobre 2008 et signé pour accord par un gérant de la Société, et un certificat daté du 15 décembre 2008 émis par un gérant de la Société.:

"1. le bilan annexé du 6 octobre 2008 indique que la créance de Dazwa B.V. et la créance de Jyzwa B.V. d'un montant EUR 41.666.666,67 (quarante et un millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros et soixante-sept cents) chacune, sont immédiatement dues et à payer par la Société à respectivement Dazwa B.V. et Jyzwa B.V.;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Créances telles que figurant au bilan ci-joint est d'un montant de EUR 83.333.333,34 (quatre-vingt trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros et trente-quatre cents) et depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. les Créances apportées à la Société sont librement transférables et ne sont soumises à aucune restriction ou grevées d'un gage ou autre droit en limitant leur transférabilité ou en réduisant leur valeurs;

4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Créances apportées à la Société ont été ou seront accomplies."

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

L'Assemblée décide de prendre acte que suite au Remboursement de Parts et à l'augmentation du capital social, l'actionariat de la Société se présente comme suit:

Stichting Hoorne Administratiekantoor . . . . .	12,257,590 parts sociales
Dazwa B.V. . . . .	6,384,161 parts sociales
Jyzwa B.V. . . . .	<u>6,384,161 parts sociales</u>
Total: . . . . .	<u>25,025,912 parts sociales</u>

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille deux cent cinquante-neuf euros et douze cents (EUR 250.259,12), représenté par:

- cinq millions quatre-vingt sept mille deux cent cinquante (5.087.250) parts sociales ordinaires Cp;
- deux millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent soixante six (2.999.866) parts sociales ordinaires Cb;
- cinq cent quarante quatre mille cinq cent soixante (544.560) parts sociales ordinaires Dp;
- huit cent quarante cinq mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (845.598) parts sociales ordinaires Db;
- six millions trois cent quatre-vingt quatre mille cent soixante et une (6.384.161) parts sociales ordinaires Dg;
- cinq cent quarante quatre mille cinq cent soixante (544.560) parts sociales ordinaires Jp;
- huit cent quarante cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (845.598) parts sociales ordinaires Jb;
- six millions trois cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante et une (6.384.161) parts sociales ordinaires Jg;
- cinq cent quarante quatre mille cinq cent soixante (544.560) parts sociales ordinaires Mp; et
- huit cent quarante cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (845.598) parts sociales ordinaires Mb;

sous forme nominative, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 16.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Si et dans la mesure où les bénéfices réalisés au cours de l'exercice social le permettent, une somme prélevée sur ces bénéfices sera ajoutée à chacune des Réserves de Classe, qui sera égale au pourcentage mentionné ci-dessous de la Réserve de Classe concernée, à la fin de l'exercice social en question. Si une Réserve de Classe n'a pas montré un montant constant pour l'exercice social entier, la somme à prélever sur les bénéfices sera calculée sur la moyenne annuelle de cette Réserve de Classe. Pour les besoins de calcul du montant du versement, le montant par lequel la Réserve de Classe sera versée sur la Réserve de Classe. Le pourcentage mentionné ci-dessus sera égal à 7%.

Dans la mesure où les bénéfices réalisés au cours de l'exercice social ne sont pas suffisants pour ajouter 7% (la Somme Manquante), la Somme Manquante sera ajoutée aux Réserves de Classe concernées au cours du prochain exercice social, en plus des 7% dus pour l'exercice social concerné conformément au paragraphe 1 ci-dessus, dans la mesure où les bénéfices réalisés au cours du prochain exercice social le permettent, sans limitation de montant ou de temps. L'addition des 7% normalement prévue de ce prochain exercice social sera donc calculée sur chaque Réserve de Classe, augmentée par les Sommes Manquantes.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en œuvre les nécessaires modifications comptables et d'organiser le financement du prix de remboursement total à David Cornelis Zwanenburg, Mascha Emelie Zwanenburg et Jimmy Francis Zwanenburg, et de s'occuper de toutes les formalités qui y sont relatives.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Equity Trust Co (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Remboursées et à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 8.000.- (quatre cent trente mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51701. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026709/242/403.

(090028830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**Sereco Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.830.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 janvier 2009*

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Antonio Fassinotti
- Monsieur Massimiliano Paoleschi
- Monsieur Alberto Tinivella
- Monsieur Axel Rogalla

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 août 2009.

2) L'assemblée décide de nommer Deloitte S.A., comme Réviseur d'entreprises indépendant de la société. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026061/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**Norstar Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 114.061.

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NORSTAR PROPERTY S.A." (numéro d'identité 2006 22 01 615), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 114.061, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, numéro 857 du 29 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie à L-4963 Clemency, 8, rue Haute et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie à L-4963 Clemency, 8, rue Haute et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

*A) Version anglaise:*

**Art. 2. 1<sup>st</sup> paragraphe.** "The registered office of the corporation is established in Clemency."

*B) Version française:*

**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** "Le siège de la société est établi à Clemency."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: RENTMEISTER, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 janvier 2009. Relation: CAP/2009/219. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009026198/236/52.

(090028629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.



**Lady-Shop Chaussures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 27.386.

L'an deux mille neuf,

le quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1.- Madame Anna-Maria BREUER, commerçante, demeurant à L-2326 Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit.

2.- Monsieur Gino FELGEN, commerçant, demeurant à L-5876 Hesperange, 10, rue Rezefelder.

3.- Monsieur Raffaele PAONE, employé privé, demeurant à L-2326 Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LADY-SHOP CHAUSSURES, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 83, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 27.386 (NIN 1988 2400 681).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 janvier 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 du 25 avril 1988, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER, en date du 24 mai 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 422 du 7 novembre 1991;

- suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER, en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 680 du 10 septembre 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 21 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 945 du 31 octobre 2001.

Que le capital social de la société s'élève à trente et un mille deux cent cinquante Euros (€ 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Que suite à deux conventions de cession de parts sociales signées en date du 4 février 2009, lesquelles conventions, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrumentant et les comparants, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Madame Anna-Maria BREUER, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
2.- Monsieur Gino FELGEN, prénommé, mille parts sociales . . . . .	1.000
3.- Monsieur Raffaele PAONE, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
Total: mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	1.250

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés et révoqués à l'unanimité de l'assemblée des associés, qui fixera également la durée de leur mandat et l'étendue de leurs pouvoirs.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'adapter l'article 6 des statuts à la conversion du capital social en Euros afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1.- Madame Anna-Maria BREUER, commerçante, demeurant à L-2326 Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
2.- Monsieur Gino FELGEN, commerçant, demeurant à L-5876 Hesperange, 10, rue Rezefelder, mille parts sociale . . . . .	1.000
3.- Monsieur Raffaele PAONE, employé privé, demeurant à L-2326 Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
Total: mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	1.250

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer comme gérante administrative de la société pour une durée indéterminée: Madame Anna-Maria BREUER, prénommée.

Monsieur Gino FELGEN, prénommé, est désormais nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par les signatures conjointes des deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-M. BREUER, G. FELGEN, R. PAONE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 février 2009. Relation: ECH/2009/160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 16 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009026369/201/72.

(090028668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**EDSD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 17, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.556.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026551/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03569. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

**SHS Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 107.165.

*Auszug aus dem Umlaufbeschlusses des Verwaltungsrates vom 22.10.2008*

Hiermit wird angezeigt, dass Herr Dr. Frank Schneider, geboren am 15. April in Rendsburg, mit Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft, seit dem 24. November 2008 von seinem Amt als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung enthoben ist.

Der Verwaltungsrat beschliesst stattdessen -vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF-, Herrn Olle van Alphen, geboren am 13. Oktober 1974 in Leyden, Niederlande, mit beruflichem Wohnsitz 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg und Herrn Carsten Bäcker, geboren am 02. August 1967 in Essen, mit beruflichem Wohnsitz 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg- letzteren übergangsweise für einen Zeitraum von 6 Monaten- mit sofortiger Wirkung zu neuen Geschäftsführern der Gesellschaft zu bestellen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.02.2009.

Für gleichlautenden Auszug

Meinert Riessen / Philipp Graf

Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance

Référence de publication: 2009026116/37/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.